

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

Date de convocation et d'affichage : 02 avril 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 05.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	FARINE Bruno	LEDOUBLE Catherine
BACHMANN Jean-Marie	FINOT Patrick	LEMELLE Flavienne
BAROIN François	FLEURET Dominique	LEQUIEN Ombeline
BEAUSSIER Jean-Marie	FRAENKEL Stéphanie	LEYMBERGER Brigitte
BETTINGER Sylviane	FRAPIN David	MAGLOIRE Arnaud
BILLET André	GACHOWSKI Jacques	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GARNERIN David	MARTY Rémy
BLANCHON David	GARIGLIO Elisabeth	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASCO Thierry	GAURIER Claude	MENNETRIER Nicolas
BLASSON Christian	GATOUILLAT Marcel	MONTAGNE Jean-Jacques
BOICHUT Daniel	GAUTHIER Anne-Sophie	MOSER Alain
BOISSEAU Dominique	GERARD Fabien	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BOUDADI Rachida	GIRARD Marc	OUADAH Karima
BRANLE Christian	GIRARDIN Olivier	PAUWELS Cécile
BURRI Marie-Luce	GOJJARD Pascal	PORTIER-GUENIN Françoise
BUTAT André	GUJTTON Jordan	QUINTART Sylvie
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GULTEKIN Gulcan	RAGUIN Jacky
CHALVET Marie-Ange	GUNDALL Philippe	REHN Yves
CHAMPAGNE Anicet	HANDEL William	RESLINSKI Jean-François
CHAMPAGNE Bernard	HELIOT-COURONNE Isabelle	RICHARD Vincent
CHEVALIER Bertrand	HENNEQUIN Virgil	ROBLET Bernard
CHOMAT Christophe	HENRI Pascal	SAINTON Michel
COCHET Jean-Michel	HIMEUR Aïcha	SAUVAGE Philippe
CORNEVIN Jean-Pierre	HONORÉ Nicolas	SEBEYRAN Marc
DA ROCHA Katia,	HOUARD Bruno	SOMSOIS Hervé
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUBINOIS Alain	THIENOT Régis
DEHARBE Dominique	JOUAULT Gervaise	THOMAS Christine
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	VIART Jean-Michel
DRAGON Jean-Luc	LANOUX Claudie	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LE CORRE Marie	ZAJAC Anna
DUQUESNOY Olivier	LEBECQ Jérémy	
DUSACQ Maxime	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	

Excusés et ont donné pouvoir : NINOREILLE Francine à Catherine LEDOUBLE, LEPRINCE Didier à BAROIN François, ROUSSEAU Pauline à FRAPIN David, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, GAURIER Marlène à REHN Yves, GROSJEAN Patrick à VIART Jean-Marie, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, JOLLIOT Marie-France à BRANLE Christian, POTTIER Denis à MEIRHAEGHE Jean-François, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MALARMEY Michelle à GARNERIN David, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à CAFFET-VIARDOT Gaëlle, DENIS Valéry à BOISSEAU Dominique, BAUDOUX Bruno à MANDELLI François, DAHDOUN Fadi à LE CORRE Marie, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BECARD Francis à BAROIN François, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, BRET Marc à THOMAS Christine, SERRA Frédéric à HELIOT-COURONNE Isabelle, ROUSSELOT Nicole à DUQUESNOY Olivier, BAGATTIN Mélanie à GIRARDIN Olivier, POIVEZ Kevin à BURRI Marie-Luce, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, SIMON Eric à CHALVET Marie-Ange, RICHARD Sophie à FINOT Patrick

Excusés : DESROUSSEAUX Pascal, GESNOT Dany, MEIRHAEGHE Sonia, RENOIR Gilles, VAN DE ROSTYNE Alain, CHOISELAT Emmanuel, BEURY Loëfifia, MARTINOT Bruno, PETIT Christine, COURTOIS Jean-Christophe, CASTEX Jean-Marie

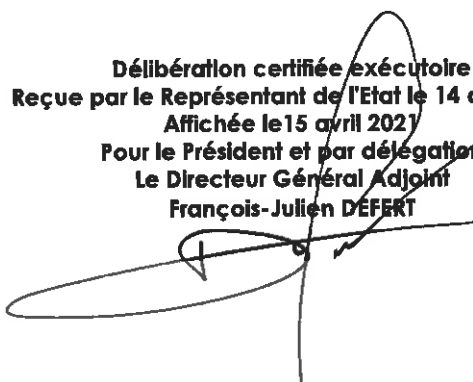
Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°14	Vélostation : projet de règlement intérieur
RAPPORTEUR	Ombeline LEQUIEN

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
94	124	124			

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'Etat le 14 avril 2021
Affichée le 15 avril 2021
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
François-Julien DÉFERT



VELOSTATION : PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR

Annexe : règlement intérieur

Exposé :

Par délibération du 18 mars 2019, Troyes Champagne Métropole a créé un service public de « Vélostation » situé dans le pôle gare de Troyes qui donnera aux usagers de la gare et aux habitants de l'agglomération, la possibilité de louer un vélo ou de remiser un vélo en toute sécurité.

La Vélostation proposera les services suivants :

- l'accueil et l'information des usagers ;
- la mise en place des contrats de location (plus d'une quarantaine de vélos classiques, une vingtaine de vélos à assistance électrique, accessoires comme porte-bébé ou remorque enfant, etc.) ;
- l'entretien des vélos loués (réparations d'usure et de sécurité incluses dans le prix de location, en supplément pour les dégradations dues à un mauvais usage) ;
- le stationnement sécurisé accessible 24h/24 et 7j/7 grâce à un badge. Deux sites seront proposés : la gare et une annexe située en centre-ville de Troyes (le local de l'ancienne Halle aux Vélos situé rue Louis Ulbach deviendra une annexe de la Vélostation).

La Vélostation s'adresse donc à deux types d'usagers : d'une part ceux souhaitant louer un vélo et d'autre part ceux souhaitant y remiser leur propre vélo pour un temps donné.

Afin de régir l'accès à ce service public, un règlement fixant les conditions d'utilisation du service « Vélostation » a été adopté par délibération du 23 janvier 2020. En raison de la survenance de la crise sanitaire au printemps 2020, l'ouverture de la Vélostation a été reportée à 2021. En vue de l'ouverture de la Vélostation d'ici l'été 2021, il est proposé d'apporter des mises à jour au projet de règlement annexé au présent rapport. Celui-ci encadre les conditions de location et de remisage des vélos.

Chaque usager de la Vélostation sera invité à prendre connaissance de ce règlement avant la signature des contrats de location et/ou de remisage de vélos.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER la mise à jour du règlement fixant les conditions d'utilisation du service « Vélostation », dès son ouverture ;**
- **D'ABROGER en conséquence le règlement approuvé par délibération du Conseil communautaire du 23 janvier 2020 ;**

- **D'APPROUVER** le règlement consolidé tenant compte des amendements détaillés ci-avant, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer tout acte administratif ou financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote